

# VULGARISATION JURIDIQUE

ROESCH Manon

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCE INTRAFAMILIALES : QUELLES AVANCÉES EN 2024 ?



## LOI 18 MARS 2024

- Prévoit la suspension automatique de l'autorité parentale et des droits de visite pour les parents poursuivis ou mis en examen pour des violences graves.

## LOI 13 JUIN 2024

- Prolonge la durée des ordonnances de protection de six mois à un an renouvelable
- Ordonnance provisoire peut être délivrée sous 24 heures en cas d'extrême urgence
- Sanctions renforcées : jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende
- Applicables même en l'absence de cohabitation entre les partenaires

### Rappel de terme :

Autorité parentale = Ensemble des droits et devoirs des parents envers leur enfant mineur. Elle est exercée dans l'intérêt de l'enfant.

### Obligations des parents :

Héberger, nourrir, soigner l'enfant, prendre des décisions concernant l'enfant.

# PROTECTION

## 10 AVRIL 2024, PROPOSITION N°530

- Repose sur une procédure judiciaire rapide, permettant au juge d'ordonner des mesures immédiates
- Mesures : interdiction de contact avec l'agresseur présumé ou le placement temporaire de l'enfant dans une structure sécurisée

### Rappel de terme :

Prescription glissante = permet de prolonger les délais de prescription pour chaque infraction nouvelle commise par un même auteur.

### Rappel de terme :

L'imprescriptibilité civile = aucune limite de temps pour engager une action en justice afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

## 3 DÉCEMBRE 2024 : LOI N° 669

- Proposition imprescriptibilité civile des viols commis sur des mineurs (1er article)
- Extension du dispositif de prescription glissante pour les majeurs (2ème article)

## 31 JANVIER 2024 : ARRETS DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS

Rappel de terme :  
Le contrôle coercitif (Evan Stark) = désigne des comportements insidieux visant à isoler, manipuler + dominer.  
Ex : contrôle des finances, des menaces ou l'imposition de règles humiliantes. Ce concept n'est pas encore codifié dans le droit français.

- Reconnaissance des violences conjugales en introduisant la notion de contrôle coercitif
- Ce concept défini par la Cour d'appel comme "des actes de contrôle, souvent perçus comme isolés, mais qui, ensemble, révèlent une dynamique de domination et de soumission dans la relation"

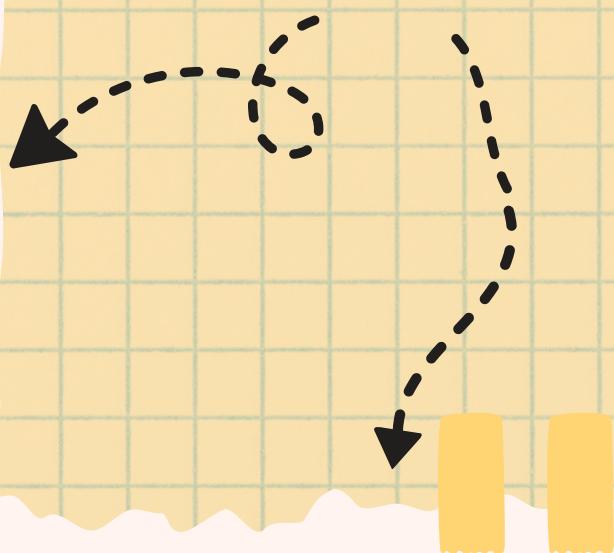
## 3 DÉCEMBRE 2024 : PROPOSITION DE LOI N° 669

- Inscription du contrôle coercitif dans le Code pénal comme un délit spécifique.
- Objectifs de la loi :
  - Mieux identifier et sanctionner ces violences.
  - Alléger la charge de la preuve pour les victimes
- Il suffira de prouver un état de peur et une atteinte à des droits fondamentaux (pas besoin de prouver une altération de la santé)

Rappel de terme :  
Le harcèlement conjugal = fait de harceler son partenaire par des propos ou comportements répétés ayant pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.

Rappel de terme :  
Avantages matrimoniaux = Bénéfices tirés de clauses spécifiques insérées dans un contrat de mariage.

## RÉPRESSION



## LOI 31 MAI 2024

- Perte automatique des avantages matrimoniaux lorsqu'un époux est condamné pour meurtre ou violences ayant entraîné la mort de son conjoint
- Déchéance possible pour d'autres violences conjugales : viol, violences, dénonciation calomnieuse envers l'ex-conjoint...
- Celle-ci peut être prononcée par le tribunal judiciaire à la demande de l'époux victime, d'un héritier de la victime, du procureur de la République.
- L'époux déchu doit rendre les bénéfices obtenus des avantages matrimoniaux depuis la dissolution du régime matrimonial.